# M. McCubbin:

1. Oui.

2. Une épouse a droit à l'allocation distincte à condition de prouver qu'elle possède et exploite une terre indépendamment de son mari; songeons, par exemple, à une terre héritée d'un parent, de son mari, ou achetée de son propre argent. L'allocation individuelle n'est pas versée à une épouse qui loue une terre, lorsqu'elle vit avec son mari et que celui-ci possède ou loue une grande étendue de terrain et accomplit lui-même tous les travaux agricoles.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGE-MENT, RENFREW-HEIGHTS (VANCOUVER)

### M. Green:

1. Quel a été le coût de construction des maisons érigées pour le compte de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le quartier dit Renfrew-Heights, dans la ville de Vancouver?

2. Combien y a coûté l'installation des services

suivants: les égouts, l'aqueduc, le pavage des rues

et tous les autres services?

3. Les frais de l'une ou l'autre de ces installations comprennent-ils les frais généraux ou les frais d'exploitation de la Société?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le mon-

tant de ces frais?

#### M. Prudham:

1. Coût de construction, \$3,512,578.35; coût par unité, \$5,994.16.

Égout, aqueduc

et gaz ..... 658,610.69

Éclairage des

rues ..... 2,251.48

Trottoirs, bords,

caniveaux ... 144,894.41

Pavage des rues 109.041.09

Terrains et amélioration des

\$914,797.67

terrains, y compris la somme de \$10,000 représentant la partie non employée du montant figurant dans le contrat relatif à l'embellissement

538,562.02

\$1,453,359.69

3. Oui, les frais généraux sont inclus dans le coût de la construction.

4. \$64,460.

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—LEVÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DES INONDA-TIONS ET À L'ASSÉCHEMENT DES TERRES EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA

### M. Wright (Melfort):

1. Les fonctionnaires préposés à l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont-ils effectué des levés le long des rivières Saskatchewan et Carrot, dans le nord-est de la Sas-

[M. Argue.]

katchewan ou dans le nord-ouest du Manitoba, en vue de parer à la crue des eaux ou de favoriser l'asséchement des terres inondées dans ces régions?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels rapports ou quels avis ont-ils présentés au Gouvernement à la

suite de ces levés?

3. Sinon, le Gouvernement songera-t-il à faire effectuer ces levés?

## M. McCubbin:

- 1. Oui, en vue de déterminer si l'on pouvait assécher les terrains ou empêcher les inondations.
  - 2. Les levés ne sont pas terminés.
  - 3. Voir réponses aux nos 1 et 2.

### BEURRE ET MARGARINE

#### M. Catherwood:

1. Quelle a été la consommation totale de beurre, au Canada, au cours de chacune des années 1948 et 1949?

2. Quelle a été la consommation totale de margarine, au Canada, au cours de 1949?

3. Quel pourcentage des huiles et des autres ingrédients contenus dans la margarine importe-t-on?

### M. McIlraith:

- 1. En 1948, 370,153,000 livres et en 1949, 315,338,000 livres.
  - 2. 71,992,000 livres.
- 3. En 1949, on a utilisé pour la production de la margarine, 60,074,339 livres d'huiles et de matières grasses, dont 44,814,521 livres, soit près des trois quarts, provenaient de la graine de coton, des arachides, de noix de coco et de palmiers. On a importé le produit nature ou l'huile, à l'état brut ou raffiné. Quant aux autres matières grasses provenant du soja, du tournesol, de sources marines et autres, on ignore quelle proportion a été importée.

LE NAVIRE À MOTEUR "ESKIMO"-QUESTION SUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

# M. Higgins:

A-t-on promis, soit au gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard, soit à une société dudit gouvernement provincial, une subvention pour l'exploitation du navire à moteur Eskimo faisant le commerce entre l'Île et Terre-Neuve?

# L'hon. M. Chevrier: Non.

\* "PATRONAGE"

## M. Knowles:

De qui relève, qui effectue ou à qui est confié le "patronage" au nom du gouvernement fédéral, dans et pour chacune des villes suivantes et la région avoisinante: Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver?

Le très hon. M. St-Laurent: Cette question est identique à celles que l'honorable député a posées le 1er et le 16 mars. La seule réponse doit être identique à celles qu'on a fournies à ces questions et qu'on trouve aux pages 360 et 867 du hansard.